SAINT-THIBAULT

DICRIM

(Document d'**I**nformation **C**ommunal sur les **RI**sques **M**ajeurs)

RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

Document à conserver

Article L721-1 du code de la Sécurité Intérieur

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires ».

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une TRES GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information, dite préventive, afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Afin de vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et pour réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conserver ce fascicule.

Le Maire

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

l'événement : l'aléa

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

les enjeux

Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels
(inondation, mouvement de terrain,...)
Les risques technologiques
(industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)
Les risques météorologiques
Les risques sanitaires (pandémie,...)
etc...

le risque

Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que *« les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».*

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune **Saint-Thibault** peut être exposée.
Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

A quels risques sommes-nous exposés à **Saint-Thibault** ?

Les risques naturels :

- « **Inondation** » La Seine et l'Hozain, sont les principaux cours d'eau qui traversent la commune, mais d'autres ruisseaux (fossés Berthaux, La Férrée) circulent dans la commune et peuvent présenter un danger lors de fortes précipitations.
- « **Mouvement de terrain » :** avec le **retrait-gonflement des argiles « aléa fort»** qui, à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau dans le sol, peut entraîner des mouvements de terrain et des fissures sur les façades des habitations.

Les risques technologiques:

- **« TMD » :** Le « **Transport de Matières Dangereuses** » avec le passage dans la commune de la **RD 671, l'A5, les voies communales, la voie ferrée Troyes/Polisot, les deux canalisations de gaz (gazoduc et Arc de Dierrey).**
- **« Rupture de barrage »:** Le « **risque rupture de barrage Seine »** avec une brèche dans la digue de La Morge.
- **« Industriel » :** La présence de l'entreprise **Dislaub, classé Sévéso seuil haut (Ssh),** situé sur la commune de **Buchères** mais à proximité de la ZAC de l'Écluse des Marots sur la commune de Saint-Thibault.

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :

- **Les risques diffus :**
  - **«Météorologiques»**:tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc.
  - **«Sanitaires»:**pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule etc..

Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 5

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
10PREF19990374	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
10PREF20130141	02/05/2012	04/05/2012	11/07/2012	17/07/2012
10PREF20130219	07/05/2013	09/05/2013	20/06/2013	27/06/2013

Inondations par remontées de nappe phréatique : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
10PREF20020003	28/04/2001	28/04/2001	23/01/2002	09/02/2002
10PREF20140019	07/05/2013	12/05/2013	21/01/2014	24/01/2014

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

Plan de Prévention du Risque Inondation

(PPRi Seine Agglo approuvé le 13 avril 2017)

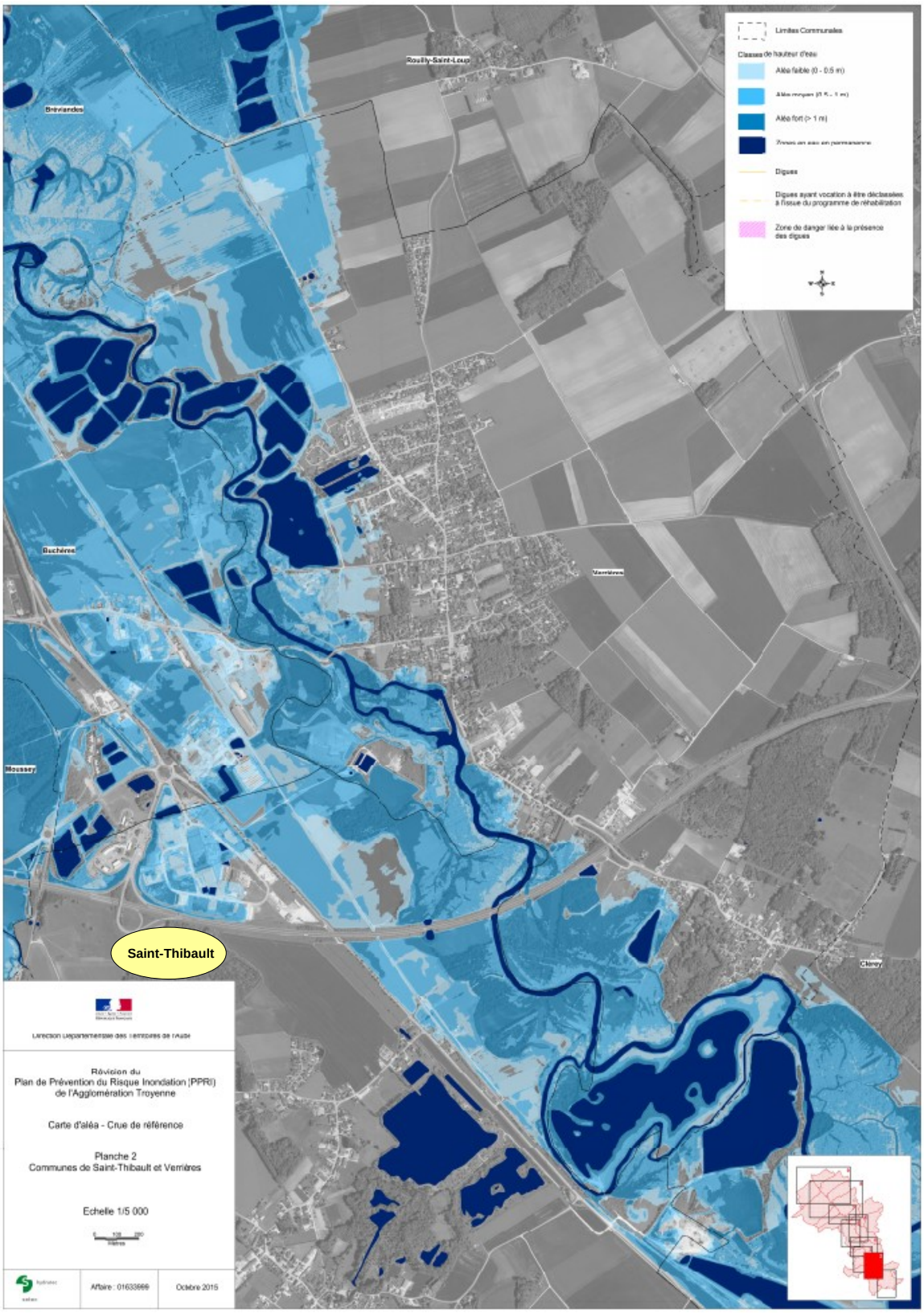

La présence de plusieurs risques majeurs oblige la commune à réaliser un **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde (**PCS**) et ce **DICRIM** (**D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **RI**sques **M**ajeurs).

Dans le **PCS,** un recensement des moyens humains et matériels a été réalisé ainsi qu' un système d'alerte et un point de rassemblement reportés dans ce **DICRIM**. De cette manière, la commune se trouve, aujourd'hui, mieux armée pour faire face à d'éventuels évènements importants.

Alerte de la population

En cas d'évènement majeur, **les élus, présents le jour de l'événement, seront chargés de l'alerte dans les secteurs préalablement définis:**

- **en porte à porte**
- **par téléphone**
- **à l'aide de porte-voix**

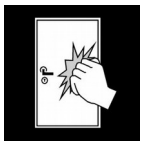

Les consignes complémentaires seront données par porte-voix

Exemples de messages diffusés

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier. Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire. Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu. Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. Rejoignez le point de rassemblement et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

POINT DE RASSEMBLEMENT: «Salle polyvalente»

Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi: Radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.

Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 TYPES D'INONDATION EXISTENT

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.

- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.

le risque

Le risque à Saint-Thibault

Saint-Thibault est concernée par l'inondation lente de plaine du fait des débordements de **la SEINE** et de **l'HOZAIN** passant sur le territoire communal. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser. D'autres ruisseaux (fossés Berthaux, La Ferrée) circulent dans la commune et peuvent présenter aussi un danger lors de fortes précipitations. Des remontées de nappe ont également été répertoriées lors des dernières inondations de 2013 et 2018, dans la ZAC DE L'ÉCLUSE DES MAROTS et le long de la RD671.

Les mesures de prévention

En avril 2017, un **Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi Seine Agglo)** a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et réglemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune.

Plus d'infos sur www.aube.gouv.fr

Les moyens de surveillance et l'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère http://www.vigicrues.gouv.fr (site de prévision des crues).
Toute personne témoin d'un incident doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le Maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit le point de rassemblement adapté à la situation.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !

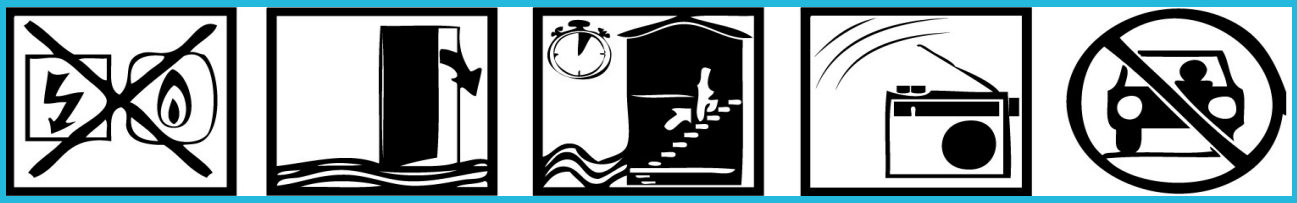

Coupez électricité et gaz

Fermez la porte et les aérations

Montez dans les étages

Ecoutez la radio

Ne prenez pas votre véhicule

Risques Transport de Matières Dangereuses (TMD) et Industriel

Le risque « TMD » à Saint-Thibault

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi **TMD**, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.
La commune est concernée par ce risque avec l'**A5, la RD 671 et les voies communales** sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses. Deux **canalisations de gaz** passent également au sud du finage. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, ou la formation d'un nuage toxique.

Signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses : Ces véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule.
(voir le site de la Préfecture :http://www.aube.gouv.fr)

Le risque « Industriel » à Saint-Thibault

Bien que situé sur la commune de **Buchères**, la commune prendra en compte le risque « **Industriel** », du fait de la présence de l'entreprise **Dislaub (Sévéso seuil haut-Ssh)**, implantée face à la ZAC de l'Écluse des Marots. Un PPI et un PPRT ont été élaborés et approuvés.

Les mesures de prévention

Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans d'organisation départementale des secours, **Plans O.R.S.E.C. « Transport de Matières Dangereuses » et « Dislaub»,** seront mis en œuvre si nécessaire.(http://www.aube.gouv.fr).

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).

Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.

Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

Ne téléphonez pas.

Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Les bons réflexes !

Enfermez-vous dans un bâtiment

Bouchez toutes les entrées d'air

Ecoutez la radio

Ne téléphonez pas

Ni flammes ni cigarettes

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Risque rupture de barrage « lac-réservoir Seine»

Le risque à Saint-Thibault:

Le principal risque réside dans l'hypothèse, extrêmement peu probable, d'une rupture progressive de barrage liée à **une brèche dans la digue de la Morge**. En effet, la conception et la configuration de l'ouvrage écartent, a priori, toute hypothèse de rupture accidentelle brutale. Une étude de danger a permis de modéliser les zones touchées par l'**onde de submersion dont l'arrivée est estimée à 7h00**. En cas de besoin, un **point de rassemblement** a été défini à la **salle polyvalente de St Thibault** située hors zone inondable.

A ce jour, aucun événement pouvant faire craindre un risque de rupture de ces ouvrages n'est survenu et cette probabilité est très faible.

Les mesures de prévention : .

Afin de prévenir tout risque d'accident, des mesures de prévention sont mises en œuvre :

- surveillance constante et inspections fréquentes par le gestionnaire
- visite biannuelle d'auscultation des ouvrages par le service de contrôle
- étude de danger des ouvrages qui permet d'inspecter les parties immergées non accessibles en temps normal
- élaboration de **Plan Particulier d'Intervention** (PPI Seine approuvé le 28 mars 2017) définissant les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population.

Extrait plaquette EPTB Seine Grands Lac : Onde de submersion rupture barrage réservoir Seine

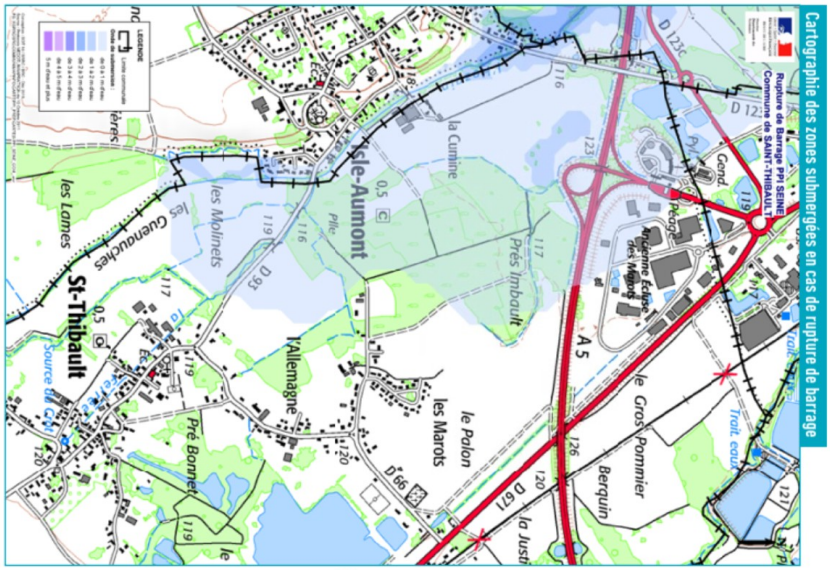

www.seinegrandslac.fr

L'alerte :

Le Maire recevra l'alerte de la Préfecture. Il déclenche alors le **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde (PCS) qui organise les secours et des messages d'information seront diffusés à la radio et à la télévision. Des élus seront dépêchés pour informer, en priorité, les habitants des secteurs à risques.

Dans tous les cas, ne vous engagez pas sur une chaussée inondée, un sous-sol, et si possible montez dans les étages.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

AVANT LA RUPTURE DU BARRAGE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !

Enfermez-vous dans un bâtiment

Bouchez toutes les entrées d'air

Ecoutez la radio

Ne téléphonez pas

Ni flammes ni cigarettes

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

mouvements de terrain liés à la sécheresse

Risque mouvement de terrain: le retrait gonflement des argiles « aléa fort»

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).

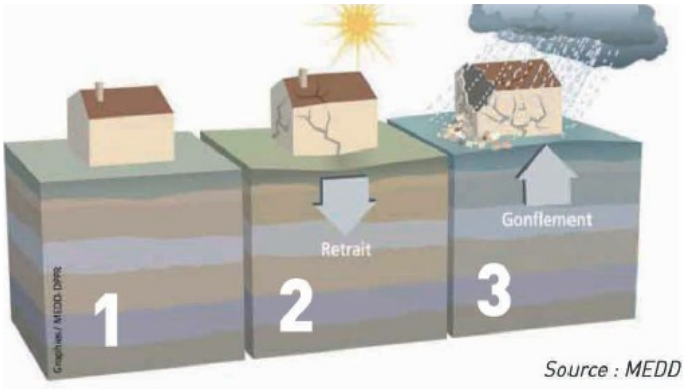

Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

Le risque à Saint-Thibault

La commune se situe sur une zone **d'aléa fort** pour les argiles. Cela signifie que le risque est très présent et que le problème peut se manifester en cas de fortes sécheresses. Toute la commune est concernée par un sol plus ou moins argileux.

Les mesures de prévention

Le Ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque argile « Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel? ».Vous pouvez télécharger la plaquette sur :http://www.georisques.gouv.fr (ou vous la procurer à la DDT de l'Aube (Bureau Risques et Crises)

Comment faire pour prévenir les dégâts?

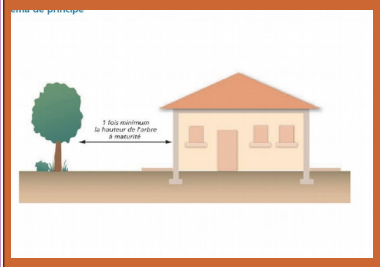

Éloigner la végétation du bâti: les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades

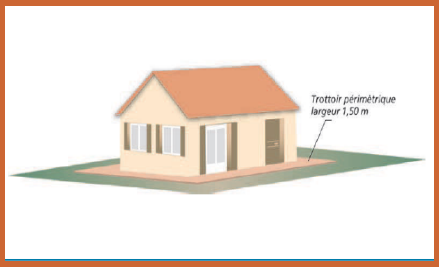

Réaliser une structure étanche autour du bâtiment

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur **www.argiles.fr**

Carte des argiles
« aléa fort »

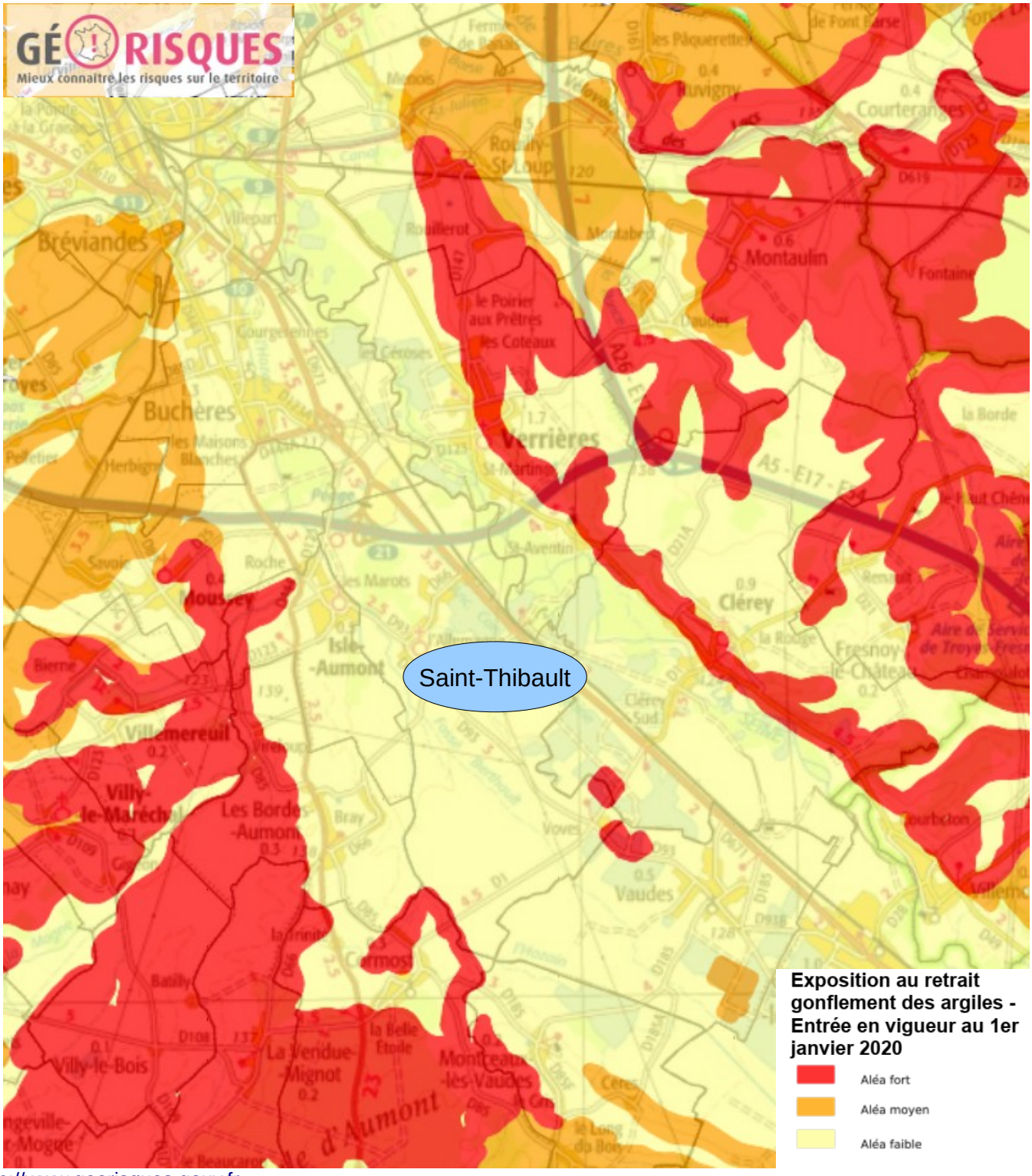

http://www.georisques.gouv.fr

Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).

Les effets

Vents violents, précipitations intenses.. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entrainer des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à Saint-Thibault

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant** , des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**

Vent violent — Neige-verglas

Pluie-inondation — Canicule

Orages

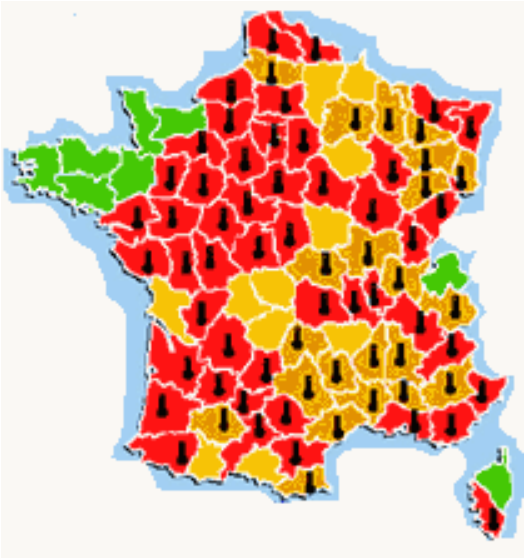

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : **http://www.meteofrance.com**

Si une tempête est annoncée:

Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.

Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.

Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.

Si vous devez sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !

Enfermez-vous dans un bâtiment

Fermez portes et volets

Ne montez pas sur un toit

Ne prenez pas votre véhicule

Ne restez pas sous les lignes électriques

sanitaire

Risques sanitaires: pandémie grippale

Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque à Saint-Thibault

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

Face aux différents cas de grippe aviaire rencontrés dans plusieurs pays, et au risque de survenue d'une pandémie grippale, l'Etat a élaboré un **Plan National de protection contre les pandémies**. Des **exercices locaux** et nationaux permettent de tester régulièrement ce plan et de préparer les acteurs.
Le **« *guide pratique de la vie quotidienne en cas de pandémie* »** est également consultable sur https://www.gouvernement.fr/risques/pandemie-grippale

Les bons réflexes !

Ecoutez la radio

Lavez vous régulièrement les mains au savon et/ou avec une solution hydroalcoolique

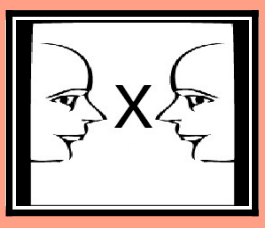

Evitez tout contact avec une personne malade

sanitaire

Risques sanitaires: Canicule

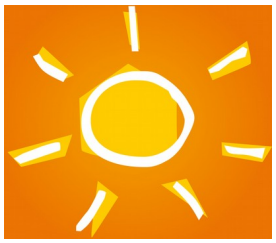

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.
En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.
Les conséquences les plus graves sont l**a déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et **le coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)

Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site http://www.meteofrance.com.

Les bons réflexes !

Personnes âgées

Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités

Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.

Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants

Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.

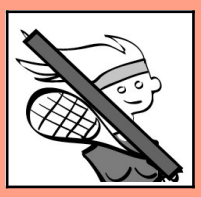

Evitez les activités sportives intenses.

Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.

Les numéros utiles

Mairie de Saint-Thibault **mairie.stthibault@wanadoo.fr**	**03 25 41 80 69**	
Préfecture de l'Aube : Troyes	**03 25 42 35 00**	http://www.aube.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires (DDT) - mail des Charmilles - boulevard Jules Guesde	 **03 25 71 18 00** **03 25 46 20 25**	
Pompiers	**18 (portable 112)**	
Police / Gendarmerie	**17**	
SAMU	**15**	
ERDF (centre d'appel dépannage électricité)	**09 726 750 10**	
GRDF (centre d'appel dépannage gaz)	**0800 473 333**	
Conseil Départemental **Centre routier**	 **0800 12 10 10**	
Météo France	**0899 71 02 10**	http://www.meteo.fr

Écoutez les informations:

CHAMPAGNE FM 97.5
FRANCE BLEUE 100.8
FRANCE INFO 105.5
FRANCE INTER 95.3
FRANCE 2 et FRANCE 3
CANAL 32
et

Plus d'infos sur
http://www.aube.gouv.fr/